

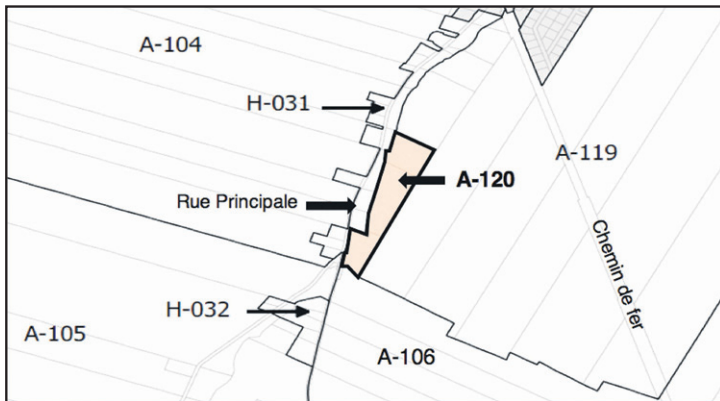
## AVIS PUBLIC RÈGLEMENT 229-2011-15 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement 229-2011-15 modifiant le règlement de zonage 229-2011 afin de créer la zone A-120 à même la zone A-119.

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 8 novembre 2016, le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Mathieu a adopté le premier projet de règlement 229-2011-15 modifiant le règlement de zonage 229-2011 afin de créer la zone A-120 à même la zone A-119 afin de :

- Autoriser l'usage «activité récréative extensive périodique» de la classe d'usage C-5

### Croquis de la zone concernée



Conformément à la loi, ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique de consultation qui aura lieu le 13 décembre 2016 à 19h30, dans la salle du conseil Émeri-Lapointe située au 288, rue Principale à Saint-Mathieu.

Au cours de cette assemblée publique, madame la mairesse Lise Poissant ou un membre du conseil désigné expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Ce projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la directrice générale et secrétaire-trésorière, à l'hôtel de ville, au 299, chemin Saint-Édouard à Saint-Mathieu, durant les jours et heures habituels d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Mathieu, ce 23 novembre 2016

Louise Hébert  
Directrice générale et secrétaire-trésorière